

Les lots vendus
sont les n° 88,72
(grenier), 56
(cave).

APPEL DE FONDS

Copropriétaire : P000007 - MG INVEST

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Identifiant Extranet : 12591123480

TILSITT / GUYNEMER

MEYZIEU le 8 décembre 2020

26 Quai Tilsitt
69002 LYON 02

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds txv.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000053 (Cave)		0,50			1,59
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	134,75			0,13	
MASSE TILSITT	134,75	1000	1	0,13	
Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	3 315,00			3,32	0,82
MASSE TILSITT	1 347,50	1000	1	1,35	0,82
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 967,50	1000	1	1,97	
Total lot N°000053 (Cave)	3449,75			3,45	0,82

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds txv.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000056 (Cave)		0,50			1,59
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	134,75			0,13	
MASSE TILSITT	134,75	1000	1	0,13	
Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	3 315,00			3,32	0,82
MASSE TILSITT	1 347,50	1000	1	1,35	0,82
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 967,50	1000	1	1,97	
Total lot N°000056 (Cave)	3449,75			3,45	0,82

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds txv.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000072 (Cave)		0,50			1,59
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	134,75			0,13	
MASSE TILSITT	134,75	1000	1	0,13	
Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	3 315,00			3,32	0,82
MASSE TILSITT	1 347,50	1000	1	1,35	0,82
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 967,50	1000	1	1,97	

Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Total lot N°000072 (Cave)	3449,75			3,45	0,82

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000088 (3 Pièces)		6,50			153,97
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	134,75			13,07	
MASSE TILSITT	134,75	1000	97	13,07	
Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	4 090,00			335,46	131,21
MASSE TILSITT	1 347,50	1000	97	130,72	80,03
ASCENSEUR TILSITT	775,00	1000	89	68,98	51,18
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 967,50	1000	69	135,76	
Total lot N°000088 (3 Pièces)	4224,75			348,53	131,21

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000089 (2 Pièces)		4,00			88,89
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	134,75			7,55	
MASSE TILSITT	134,75	1000	56	7,55	
Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	4 090,00			194,46	76,10
MASSE TILSITT	1 347,50	1000	56	75,46	46,20
ASCENSEUR TILSITT	775,00	1000	52	40,30	29,90
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 967,50	1000	40	78,70	
Total lot N°000089 (2 Pièces)	4224,75			202,01	76,10
Total appel				560,89	209,77

Rappel de votre compte		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du 1 octobre 2020			381,49	
02/10/2020	Frais de Pré état daté		90,00	
28/10/2020	Frais état daté		380,00	
01/01/2021	PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021	21,01	
01/01/2021	Budget prévisionnel 2021, 1er trimestre 2021	01/01/2021	539,88	
Cumul Dépenses Recettes			1 412,38	0,00
Solde au 1 janvier 2021			1 412,38	

SOLDE A PAYER**1 412,38****Modalités de règlement :**

A payer 1412,38 euros avant le 01/01/2021 à l'ordre de Syndicat QUAI TILSITT.
(IBAN :FR7640978000855059865000141 BIC : BSPFFRPPXXX)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."



votre compte sur internet

APPEL DE FONDS

Copropriétaire : P000007 - MG INVEST

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Identifiant Extranet : 12591123480

TILSITT / GUYNEMER

MEYZIEU le 21 septembre 2020

26 Quai Tilsitt
69002 LYON 02

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°000062 (7 Pièces et +)		168,00			452,59
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/10/2020 au 31/12/2020	134,75			21,02	
MASSE TILSITT	134,75	1000	156	21,02	
Budget Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, Appel du 01/10/2020 au 31/12/2020	2 661,38			360,47	160,09
MASSE TILSITT	1 028,37	1000	156	160,43	98,22
ASCENSEUR TILSITT	591,46	1000	141	83,39	61,87
MASSE TILSITT + GUYNEMER	1 041,55	1000	112	116,65	
Total lot N°000062 (7 Pièces et +)	2796,13			381,49	160,09
			Total appel	381,49	160,09

Rappel de votre compte	Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du			
01/10/2020 Budget Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, Appel du 01/10/2020 au 31/12/2020	01/10/2020	360,47	
01/10/2020 PROVISIONS FONDS TRAVAUX, Appel du 01/10/2020 au 31/12/2020	01/10/2020	21,02	
Cumul Dépenses Recettes		381,49	0,00
Solde au 1 octobre 2020		381,49	
SOLDE A PAYER		381,49	

Modalités de règlement :

A payer 381,49 euros avant le 01/10/2020 à l'ordre de Syndicat QUAI TILSITT.

(IBAN :FR7640978000855059865000141 BIC : BSPFFRPPXXX)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."



votre compte sur internet